



FIDAXE

**ASSOCIATION BIEN VIVRE
A DOUCHY-LES-MINES
41, rue Paul Eluard
59282 DOUCHY-LES-MINES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**Siège Social : ZAC du beau pré – Le village 2800 – 62131 VERQUIN
Tél. : 03 21 52 88 33 – Port. : 06 19 49 00 75**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France
S.A.R.L. au capital de 3 000 € - R.C.S. ARRAS B 479 370 231



FIDAXE

ASSOCIATION BIEN VIVRE A
DOUCHY-LES-MINES
41, rue Paul Eluard
59282 DOUCHY-LES-MINES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames,

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association BIEN VIVRE A DOUCHY-LES-MINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Siège Social : ZAC du beau pré – Le village 2800 – 62131 VERQUIN
Tél. : 03 21 52 88 33 – Port. : 06 19 49 00 75

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France
S.A.R.L. au capital de 3 000 € - R.C.S. ARRAS B 479 370 231



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note sur les faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06 et les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles produits, trésorerie, personnel, fournisseurs/achats en raison de l'importance de ces postes. Les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Association.

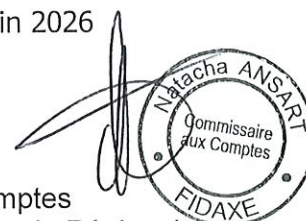


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Verquin, le 8 juin 2026

Natacha ANSART
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Des Hauts-de-France



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	125 672	106 583	19 090	21 768	2 678	12.30
	Installations techniques, matériel et outillage	901 966	775 988	125 978	173 101	47 123	27.22
ACTIF CIRCULANT	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 027 639	882 571	145 067	194 869	49 801	25.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	340 902	126 482	214 420	307 358	92 938	30.24
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	194 440		194 440	131 112	63 328	48.30
	Charges constatées d'avance (2)	10 459		10 459	15 463	5 004	32.36
	Valeurs mobilières de placement	40 364		40 364	40 364		
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	491 513		491 513	380 020	111 493	29.34
	Total III	1 077 679	126 482	951 197	874 318	76 879	8.79
Comptes de Régularisation							
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 105 317	1 009 053	1 096 265	1 069 187	27 078	2.53

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	469 131	469 131		
	Réserves pour projet de l'entité				
AUTRES FONDS PROPRES	Autres				
	Report à nouveau	393 269	254 202	139 067	54.71
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	236 094	139 067	97 028	69.77
	Situation nette (sous total)	160 232	75 862	236 094	311.22
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	33 181	8 190	24 991	305.15
	Provisions réglementées				
	Total I	127 051	84 052	211 103	251.16
	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
FONDS REPORTEES ET DEBIES	Droits du concédant				
	Total II				
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	16 760	22 800	6 040	26.49
	Total III	16 760	22 800	6 040	26.49
	Provisions pour risques	231 290	236 846	5 556	2.35
DETTES (I)	Provisions pour charges	139 706	129 416	10 290	7.95
	Total IV	370 996	366 262	4 734	1.29
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	84 590	13 054	71 536	548.01
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	122 486	125 842	3 356	2.67
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	246 761	114 954	131 807	114.66
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	347 524	308 031	39 492	12.82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
ÉTATS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION (VI)	Autres dettes	34 200	34 193	7	0.02
	Produits constatés d'avance				
	Total V	835 560	596 073	239 487	40.18
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 096 265	1 069 187	27 078	2.53

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

835 560

84 496

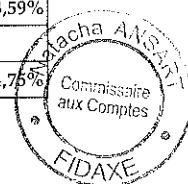
596 073

12 964



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	2 018 868	1 928 312	90 556	4,70%
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 425 478	4 133	1 421 345	N.S.
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	53 180	88 979	-35 799	-40,23%
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	22 800		22 800	N.S.
Autres produits	7 876	1 449 955	-1 442 079	-99,46%
TOTAL I	3 528 202	3 471 380	56 822	1,64%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 378 702	1 346 402	32 300	2,40%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	91 271	91 153	119	0,13%
Salaires et traitements	1 570 966	1 524 244	46 722	3,07%
Cotisations sociales	551 584	538 028	13 556	2,52%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	63 401	64 777	-1 376	-2,12%
Dotations aux provisions	86 436	58 246	28 190	48,40%
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	16 760		16 760	N.S.
Autres charges	7 807	13 453	-5 647	-41,97%
TOTAL II	3 766 927	3 636 304	130 623	3,59%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-238 725	-164 924	-73 801	-44,75%



ASSOC. BIEN VIVRE A DOUCHY

59282 DOUCHY LES MINES

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 631	3 276	-645	-19,70%
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
TOTAL III	2 631	3 276	-645	-19,70%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
TOTAL IV				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 631	3 276	-645	-19,70%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I - II + III - IV)	-236 094	-161 648	-74 447	46,05%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 530 832	3 474 656	56 176	1,62%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 766 927	3 636 304	130 623	3,59%
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		45 381		N.S.
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		22 800		N.S.
EXCEDENT OU DEFICIT	-236 094	-139 067	-97 028	-69,77%



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Dérogations	7
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Tableau de variation des fonds propres	10
Tableau de variation des fonds dédiés	11
Etat des provisions	12
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Dépréciation des créances	13
Evaluation des valeurs mobilières de placement	13
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	13
Disponibilités en Euros	13
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14
Charges à répartir sur plusieurs exercices	14
Subventions d'équipement	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	15
Ventilation de l'effectif moyen	15
Honoraires des commissaires aux comptes	15
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	16
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	17

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 096 264.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 528 201.61 Euros et dégageant un déficit de 236 094.45- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'Association BIEN VIVRE A DOUCHY a pour objet principal l'exploitation et la gestion d'une maison d'accueil et de retraite médicalisée pour personnes âgées, à Douchy-Les-Mines(Nord).

Ses recettes et dépenses sont réparties en trois sections tarifaires :

- la dépendance et l'hébergement, sous le contrôle du Département du Nord ;
- le soin, sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les dépenses liées à la dépendance sont financées pour partie par les résidents de la maison de retraite selon un tarif journalier fixé annuellement par le Département du Nord et pour le complément par une subvention du Département.

Les dépenses liées à l'hébergement sont financées par les résidents de la maison de retraite selon un tarif journalier fixé annuellement par le Département du Nord.

Les dépenses liées au soin sont financées par l'ARS.

L'Association a employé 49 salariés équivalents temps plein en 2025.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En raison notamment de la baisse du tarif journalier afférent à l'hébergement imposée par le Département du Nord, de la diminution de la dotation globale accordée par l'ARS pour financer les dépenses de soin, et de l'augmentation générale des prix et des frais de personnel, l'Association affiche des fonds propres négatifs de 127 051 € au 31 décembre 2025 incluant un déficit de 236 094 € au titre de 2025.

Cette situation, conjuguée à des difficultés croissantes de recouvrement des créances auprès des résidents et de leur famille, est de nature à compromettre la continuité d'exploitation de l'Association à brève échéance.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 du 06 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (cf. paragraphe ci-après "Permanence des méthodes").

Dérogations

Néant.

Permanence des méthodes

Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de l'Association sont les suivantes :

- La quote-part des subventions d'investissement vrée au résultat de l'exercice 2025 pour 10 711 € est comptabilisée en résultat d'exploitation alors qu'elle était inscrite en résultat exceptionnel préalablement à l'application du règlement ANC 2022-06.
- Les charges constatées d'avance apparaissent désormais en "Créances" dans l'actif circulant alors qu'elles étaient jusqu'en 2024 comprises dans les comptes de régularisation, en bas de bilan.
- Les dotations ARS (comptes 736.) sont inscrites en ligne "Concours publics et subventions d'exploitation" en 2025 alors que sur 2024 elles étaient affectées en "Autres produits".
- Les fonds dédiés répartis entre les lignes "Utilisations des fonds dédiés" (produits d'exploitation) et "Reports en fonds dédiés" (charges d'exploitation) alors qu'en 2024, ils apparaissent en pied de compte de résultat, après le résultat exceptionnel.

Informations générales complémentaires

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	125 672		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	526 654		11 525
Installations générales agencements aménagements divers	36 826		
Matériel de transport	43 760		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	281 127		2 074
TOTAL	1 014 039		13 599
TOTAL GENERAL	1 014 039		13 599

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			125 672	125 672
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			538 179	538 179
Installations générales agencements aménagements divers			36 826	36 826
Matériel de transport			43 760	43 760
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			283 201	283 201
TOTAL			1 027 639	1 027 639
TOTAL GENERAL			1 027 639	1 027 639

Etat des amortissements

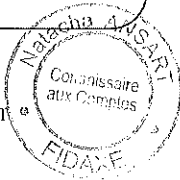
Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.		103 905	2 678		106 583
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		413 204	49 675		462 879
Installations générales agencements aménagements divers		24 849	1 451		26 300
Matériel de transport		31 575	3 413		34 988
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		245 637	6 184		251 821
TOTAL		819 170	63 401		882 571
TOTAL GENERAL		819 170	63 401		882 571
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 678				
Instal.techniques matériel outillage indus.	49 675				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 451				
Matériel de transport	3 413				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 184				
TOTAL	63 401				
TOTAL GENERAL	63 401				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	469 131				469 131
Report à nouveau	254 202-	139 067-		0-	393 269-
Excédent ou déficit de l'exercice	139 067-	139 067		236 094	236 094-
Situation nette	75 862			236 094	160 232-
Subventions d'investissement	8 190		35 702	10 711	33 181
TOTAL I	84 052		35 702	246 804	127 051-



ANNEXE

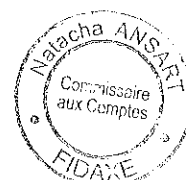
Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	22 800		22 800			16 760	16 760
Crédit A.R.S. - Q.V.T.	22 800		22 800			16 760	16 760
TOTAL	22 800		22 800			16 760	16 760

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	129 416	10 290			139 706
Autres provisions pour risques et charges	236 846	36 718		42 274	231 290
TOTAL	366 262	47 008		42 274	370 996

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	97 960	39 428	5 298	5 608	126 482
TOTAL	97 960	39 428	5 298	5 608	126 482
TOTAL GENERAL	464 222	86 436	5 298	47 882	497 478
Dont dotations et reprises d'exploitation		86 436	53 180		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	340 902	340 902	
Personnel et comptes rattachés	1 065	1 065	
Taxe sur la valeur ajoutée	127 399	127 399	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	22 017	22 017	
Divers état et autres collectivités publiques	35 702	35 702	
Débiteurs divers	2 408	2 408	
Charges constatées d'avance	10 459	10 459	
TOTAL	539 952	539 952	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	84 590	84 590		
Emprunts et dettes financières divers	122 486	122 486		
Fournisseurs et comptes rattachés	246 761	246 761		
Personnel et comptes rattachés	168 685	168 685		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	156 330	156 330		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 555	1 555		
Autres impôts taxes et assimilés	20 954	20 954		
Autres dettes	34 200	34 200		
TOTAL	835 560	835 560		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues, inchangées par rapport à l'exercice précédent, sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 15 ans
Agencements et aménagements		
Installations techniques		
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients ont notamment été dépréciées par application d'un taux forfaitaire déterminé en fonction de leur date d'ancienneté respective. Compte tenu de la difficulté à justifier ces dépréciations par voie statistique, la provision correspondante a été réintégrée fiscalement.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leurs cours au 31 décembre 2025.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	35 702
Total	35 702

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 151
Dettes fiscales et sociales	226 918
Total	271 164

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 459
Total	10 459

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

Subventions d'équipement

Le Département du Nord a accordé fin 2024 à l'Association une subvention d'investissement de 8 190 €. Cette subvention a été comptabilisée en fonds propres et sera reprise en résultat à compter de l'acquisition de l'équipement concerné, prévue en 2026, sur une durée de 5 ans, correspondant à la durée d'amortissement de ce bien.

Par ailleurs, la Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France avait accordé en avril 2022 une subvention d'investissement de 35 702 € dont l'objet était essentiellement de financer des travaux d'aménagement réalisés en 2022 mais qui n'a en définitive été versée qu'en janvier 2026. Cette subvention a été comptabilisée en fonds propres au 31 décembre 2025 et est reprise en résultat rétroactivement à compter du 1er janvier 2023.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Activité soins (ARS)	1 398 951
Activité dépendance (Département)	313 242
Divers (aides apprentissage)	15 817
Total	1 728 010

Répartition par secteur géographique	Montant
Hauts-de-France	1 728 010
Total	1 728 010

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	7
Employés	38
Total	49

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 000 euros hors taxes, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6 000 euros HT ;
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été provisionné dans les comptes annuels pour la somme de 139 706 euros au 31/12/2025.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Hypothèses retenues pour l'évaluation :

- . Taux d'actualisation : 3,60 %.
- . Taux de revalorisation des salaires : 1,70 %
- . Taux de charges sociales patronales : 41 %
- . Taux de contribution employeur : 50 %
- . Droits conventionnels : Hospitalisation privée à but lucratif (CCU)
- . Turn-over : faible
- . Table de mortalité : INSEE 2024
- . Ventilation des départs à la retraite : 100 % départ volontaire, 0 % mise à la retraite par l'employeur
- . Âge de départ à la retraite : 65-67 ans (départ à taux plein).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour engagement I.F.C.	139 706
- pour risque de reprise excédent soin	120 011
Autres :	
- Provisions sur créances clients douteuses	126 482
- Plus-value latente sur OPC	3 300
Total des allègements	389 499
Déficits reportables	407 844

